



Jugement de divorce reçu mais pas de retranscription

Par Cedgif, le **04/06/2014** à **18:58**

Bonjour,

Après 5 ans de longues procédures, mon divorce a été prononcé le 11 février dernier.

Ce jugement convient mis à part la prestation compensatoire sur laquelle j'ai fait uniquement appel!

La déclaration d'appel vient d'être délivrée par mon avocate à la partie adverse.

Cela fait 5 ans que je vis avec une nouvelle compagne et nous aimerions nous marier, j'en ai parlé à mon avocate qui me dit que c'est tout à fait possible puisque je ne fais appel que sur la prestation compensatoire mais qu'il faut attendre la retranscription à l'état civil!!!!

Mais elle tarde à le faire et donc nous doutons fortement que notre mariage soit possible!

J'ai perdu mon père il y a 5 mois et ma mère est également malade et ne finira pas l'année, je souhaiterais qu'elle soit présente pour mon mariage!

Pouvez-vous me dire si la retranscription est possible ou pas?

Merci d'avance

Cordialement